

Table des matières

1	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)	4
1.1	Introduction	4
1.2	Activités	5
1.2.1	Direction et administration	5
1.2.2	Laboratoires	5
1.2.3	Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade	10
1.2.4	Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	12
1.2.5	Inspectorat des viandes et abattoirs	13
1.2.6	Santé animale	15
1.2.7	Protection des animaux	18

1. Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

Chef de service et Vétérinaire cantonal : Dr Grégoire Seitert

Chef de service adjoint et Chimiste cantonal : Dr Claude Ramseier

1.1 Introduction

Voilà plus d'une année que les deux entités du SAAV (anciennement Laboratoire cantonal et Service vétérinaire) ont pris possession de leurs nouveaux locaux dans le bâtiment EVA (Environnement, Eau, Vétérinaire, Alimentaire) à Givisiez suite à l'entrée en vigueur, en 2008, de la loi sur la sécurité alimentaire. Cette loi a pour objectif de réunir, au sein d'une même unité, toutes les activités de contrôle des denrées alimentaires selon le concept « de l'étable à la table ». Il s'agit désormais d'une approche globale et systémique de la sécurité alimentaire, basée sur une surveillance des denrées tout au long de la chaîne de production, de la production primaire dans les étables jusqu'à la commercialisation et les fronts de vente.

La mission du SAAV consiste à veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires et les objets usuels ne mettent pas en danger la santé des consommateurs ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour eux-mêmes et à l'avantage de l'homme.

Ses principales prestations sont :

- > veiller au respect des exigences dans le domaine du droit alimentaire (produits primaires, denrées alimentaires, objets usuels) ;
- > contrôler le commerce des substances dangereuses ;
- > assurer la santé des troupeaux en luttant contre les épizooties et les zoonoses ;
- > veiller au bien-être des animaux ;
- > surveiller les agressions canines ;
- > contrôler l'eau potable, les eaux de baignade et de piscine.

Le SAAV assure la réalisation de ces tâches en s'appuyant principalement sur une organisation interdisciplinaire et transversale ainsi que sur une structure performante de laboratoires.

Durant l'année 2016, les faits importants qui ont marqué l'activité du SAAV sont les suivants :

Tout d'abord, la montée en puissance et la réalisation du concept « Safety & Security » pour assurer le bon déroulement de la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres d'Estavayer 2016 (FFLS). Les sections Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (IDO) et Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade (IEP) y ont diligenté 71 inspections officielles des points de restauration (30 non-conformités) et de la distribution de l'eau potable pour un total de quelque 240 heures d'engagement. Tout ceci pour le bien de la manifestation. Au niveau des crises à gérer, la section Santé animale a dû maîtriser, d'une part, 5 foyers atteints de la maladie de Newcastle (épizootie hautement contagieuse) dans le Sud du canton en juin 2016, 8 foyers de salmonelloses bovines ainsi que 47 exploitations touchées par la diarrhée virale bovine (BVD) et, d'autre part, faire face à l'apparition de la grippe aviaire H5N8 dans le réservoir de la faune sauvage. La section IEP a géré 8 pollutions et désinfections de réseaux d'eau potable. Au niveau législatif, la législation canine cantonale a subi un toilettage de fond (loi et règlement sur la détention des chiens). Les exportations de produits d'origine animale ont connu, en 2016, une augmentation de plus de 100 % par rapport à l'année 2015. Ce qui est signe du gain d'attractivité des produits suisses et fribourgeois de qualité à l'export. Le SAAV a également organisé une table ronde avec l'industrie agroalimentaire, participé à un forum laitier pour les industries suisses invitées en Russie et ouvert ses portes au grand public en octobre 2016.

Enfin, grâce à un échantillonnage significatif des poissons de la Sarine, les résultats d'analyses des cPCB, émanant de la décharge de la PILA, ont démontré une certaine amélioration de la situation. Ceci permettra, en 2017, la réouverture de la pêche sous conditions le long des tronçons fermés jusqu'alors.

1.2 Activités

1.2.1 Direction et administration

Tous les défis ci-dessus n'auraient pu être relevés sans l'engagement significatif de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs du SAAV et le dynamisme du secteur Administration et soutien. Celui-ci regroupe quatorze employés et assure tous les processus communs et transversaux touchant les ressources humaines, les ressources financières, ainsi que les domaines juridique et administratif du Service. Par la centralisation des fonctions transversales et la polyvalence des personnes, le travail des collaboratrices et des collaborateurs a gagné en qualité et en efficacité.

Le secteur chapeaute également la formation de deux apprentis employés de commerce, d'une stagiaire pré-HEG, d'un stagiaire 3+1 et de deux stagiaires juristes. Ceci démontre la forte implication du SAAV en tant qu'entreprise formatrice.

Au niveau juridique, le Service a eu l'avantage, durant l'année écoulée, d'être consulté sur 22 projets de révision législatifs. Il a également participé, pour la DIAF, à la rédaction de 4 réponses à des instruments parlementaires.

Le Service a émis 5124 décisions administratives. De plus, l'autorité a prononcé 10 interdictions de détention d'animaux. Le SAAV a répondu à 20 oppositions, rendu 8 prises de position dans le cadre des demandes d'observation suite à des recours, et a transmis 99 dossiers au Ministère public pour dénonciation pénale.

	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations pénales
Laboratoires chimie et biologie	246	6	1	4
Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	1075	9	4	42
Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade	84	0	0	0
Santé animale	1357	-	1	16
Inspectorat des viandes et abattoirs	2034	5	0	4
Protection des animaux	328	-	2	32
Direction	-	-	-	1
Total	5124	20	8	99

1.2.2 Laboratoires

L'année 2016 fut marquée par une augmentation massive du nombre d'échantillons analysés. Le service de piquet pour la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres, quelques cas d'intoxication alimentaire, de nouvelles campagnes, mais surtout des cas de salmonellose et de diarrhée virale bovine (BVD) ont contribué à l'utilisation à plein régime de la nouvelle infrastructure. Ceci s'est traduit par l'analyse, tout secteur confondu, d'environ 36 500 échantillons, soit plus de 20 % d'augmentation par rapport à l'année précédente. Ceci a été rendu possible grâce à plusieurs facteurs : un engagement sans faille du personnel, la poursuite de l'automatisation de certaines analyses et des aides externes, provenant notamment de stagiaires qualifiés.

Au niveau assurance qualité, l'année a été ponctuée par deux audits du Service d'Accréditation Suisse (SAS). Un audit de surveillance du laboratoire de biologie vétérinaire en début d'année et un audit de ré-accréditation (pour le laboratoire de biologie alimentaire et le laboratoire de chimie). Les deux ont été réussis avec brio !

1.2.2.1 Biologie alimentaire (LBA)

En 2016, le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 4054 échantillons, soit 3,2 % de plus que l'année précédente. Cela a concerné 3095 échantillons d'eau potable, 70 échantillons d'eau de piscine, 9 échantillons d'eau de plage et 713 échantillons de denrées alimentaires, dont 684 dans le cadre de dix campagnes internes et de deux

campagnes intercantionales romandes. A ces analyses s'ajoutent 146 analyses d'échantillons pour la recherche de légionnelles et 21 dans le cadre d'essais interlaboratoires (assurance qualité).

Parallèlement à ce travail de routine, le laboratoire a continué à optimiser ses méthodes analytiques. L'établissement dans les nouveaux locaux à Givisiez a permis, entre autres, la rationalisation dans la gestion des appareils partagés avec le secteur de biologie vétérinaire.

Le résumé des résultats des campagnes d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires est présenté dans le tableau ci-dessous :

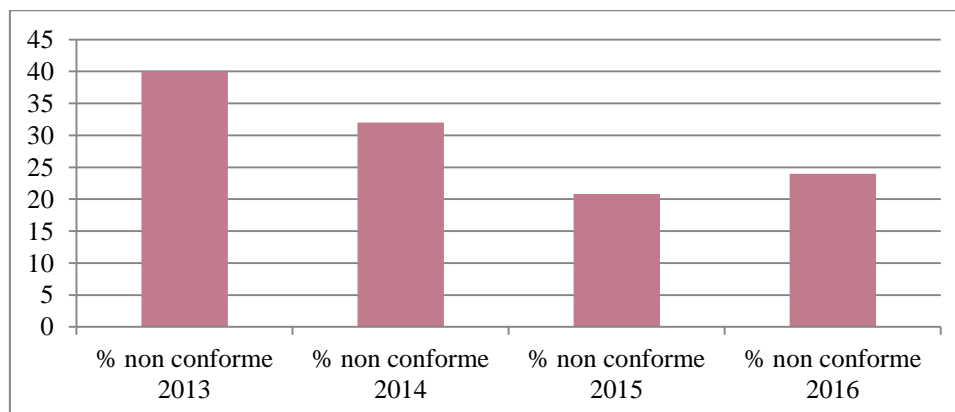
Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Etablissements de restauration	388	98 (25 %)
Glaçons	42	10 (24 %)
Produits à base de viande échaudés	10	3 (30 %)
Viande et produits dérivés	106	33 (31 %)
Foie gras et produits dérivés	3	0 (0 %)
Fromageries artisanales (alpage et plaine)	21	0 (0 %)
Lait et produits laitiers (crème double)	11	6 (55 %)
Manifestations temporaires	8	0 (0 %)
Buffets froids et buffets de salades	2	0 (0 %)
Articles de boulangerie et de pâtisserie	52	7 (13 %)

Campagnes d'analyses microbiologiques intercantionales	Nombre d'échantillons (FR)	Echantillons non conformes (FR)
Epices	32	1 (3 %)
Soupes, crèmes, potages et consommés	9	1 (11 %)

Les contrôles et l'analyse de la qualité microbiologique des divers plats et produits prêts à consommer ont pour but de vérifier le respect des bonnes pratiques d'hygiène. En 2016, le taux de contestation (25 %) est en légère hausse (+ 3 %) par rapport à celui de 2015 (22 %). Une attention particulière est accordée aux produits sensibles tels que le riz, les pâtes et les légumes cuits. Les résultats révèlent principalement des taux élevés de germes aérobies mésophiles et d'entérobactéries (contamination fécale) souvent synonymes de mauvaise gestion de la chaîne du froid et de la conservation, respectivement d'une mauvaise application des règles d'hygiène de base.

La campagne sur la qualité microbiologique des glaçons, que le SAAV mène chaque année depuis 2013, démontre qu'il y a toujours des lacunes dans les règles d'hygiène lors de la production et du stockage.

Figure 1 : pourcentage de non-conformités des glaçons



Les taux de non-conformités observés pour les produits mis sur le marché (viande et produits dérivés, lait et produits laitiers) montrent qu'après la fabrication, les problèmes de recontamination sont fréquents et que les bonnes pratiques

d'hygiène ne sont pas suffisamment maîtrisées par le personnel. Le plus souvent, ce sont des germes de contamination environnementale et des germes fécaux (entérobactéries) qui sont à l'origine des manquements.

1.2.2.2 Biologie vétérinaire (LBV)

En 2016, le secteur a analysé un total de 28 844 échantillons, soit une augmentation massive de 26 % par rapport à l'année précédente. En plus du rythme de travail très soutenu, ceci a été possible, grâce à des aides extérieures. Sans elles, cette augmentation n'aurait pas pu être absorbée.

Il s'agissait en premier lieu d'analyses sérologiques sur des échantillons de sang et œufs (13 366) effectuées suite à la recherche de causes d'avortement - dans le cadre de sondages - de contrôles d'importations ou d'exportations, de suspicions de maladies chez les bovins, petits ruminants et porcins, ainsi que de contrôles de salmonelles dans les œufs. Un grand nombre d'analyses a été effectué par real-time PCR (15 077) sur des échantillons de cadavres, biopsies, fèces, arrière-faix, sang, abcès, organes (foies, poumons ou ganglions). La plupart de ces analyses, 14 482, étaient des analyses de confirmation ou de surveillance suite à plusieurs cas positifs au virus de la BVD décelés en début d'année dans certaines exploitations du Sud du canton. A cela s'ajoutent 407 analyses de parasitologie (trichines, cryptosporidies et d'autres) et les analyses par bactériologie classique de 1304 échantillons de lait, et 29 autres échantillons (fèces, écouvillons, abcès). De surcroît, une épidémie de salmonelles chez les bovins dans le courant de l'année a occasionné un surplus d'analyses bactériologiques : 1000 contre 443 en 2015.

Dans le cadre de l'assurance qualité, treize (13) essais interlaboratoires ont été effectués au cours de l'année.

Dans le cadre du réseau des laboratoires vétérinaires romands de Fribourg, Vaud et Neuchâtel, le laboratoire de biologie vétérinaire a analysé une partie des échantillons de tous les cantons romands pour les analyses d'épidémiosurveillance liées aux maladies IBR, LBE, brucellose et BVD. L'ensemble des analyses Aujeszky/SDRP romandes a également été pris en charge par le LBV. En contepartie, le LBV n'a pas effectué d'analyses sérologiques pour la langue bleue, ESB pour les bovins ni CEM pour les chevaux de manière régulière, ces analyses étant pris en charge par d'autres laboratoires.

Après le déménagement de 2015, le LBV a réussi avec succès l'audit de surveillance de ses nouveaux locaux et de l'installation des nouveaux appareils, prévu dans le cadre de son accréditation par le SAS.

Le tableau ci-dessous résume les activités analytiques de routine du laboratoire de biologie vétérinaire en 2016 (avec une comparaison aux valeurs 2015) :

Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire		Nombre d'analyses		Nombre d'analyses positives	
		2015	2016	2015	2016
Anamnèses	Matériel analysé				
IBR / IPV (ruminants)	Sang	6831	4950	0	0
Brucellose bovine (bovins)	Sang	468	548	0	1
	Arrière-faix	390	386	0	0
Brucella melitensis (moutons, chèvres)	Sang	2834	732	0	0
Coxiellose (bovins, moutons, chèvres)	Sang	98	88	18	16
	Arrière-faix	394	391	9	6
Chlamydie	Sang	11	19	3	2
Leucose enzootique bovine (bovins)	Sang	4869	2494	1 (NIP)	0
Leptospirose (tous les animaux)	Sang	9	18	0	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	9	10	7	6
Salmonellose (tous les animaux)	Divers	443	1000	79	243
Recherches sérologiques de <i>Salmonella enteritidis</i> (volailles)	Oeufs et sang	435	318	19	12
Arthrite encéphalite caprine (chèvres)	Sang	10	272	0	11
Maedi Visna (moutons)	Sang	0	1	0	1
Aujeszky (porcs)	Sang	0	743	0	0
PE (pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	29	36	2	0

Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire		Nombre d'analyses		Nombre d'analyses positives	
Anamnèses	Matériel analysé	2015	2016	2015	2016
APP (actinopleuropneumonie chez des porcs)	Poumons	118	111	25	36
SDRP, anticorps (porcs)	Sang	0	743	0	0
ESB (bovins)	Obex	0	0	0	0
Maladie de la langue bleue BT, virus rt-PCR (bovins et caprins)	Sang	447	520	0	0
Maladie de la langue bleue BT, anticorps ELISA (bovins)	Sang	560	41	6	12
BVD anticorps (bovins)	Sang	556	2381	87	321
BVD virus rt-PCR (bovins)	Sang / oreilles	7275	14 482	116	475
Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins)	Sang	14	18	2	8
Paratuberculose, antigène PCR (bovins)	Selles	16	36	2	13
Trichines (porcs)	Musculature	340	351	0	0
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus	0	0	0	0
Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	1	0	0	0
Tuberculose : - Interféron Gamma	Sang	0	0	0	0
- PCR	Organes	8	3	0	0
- coloration Zeehl Nelson (bâtonnets acido-résistants), microscopie	Divers	23	1	13	0

NIP = non interprétable

Types d'analyses	2015	2016
Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)	1481	1304
Antibiogrammes des souches isolées dans des laits mammitiques ou des analyses bactériologiques	35	29
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux	176 (dont 6 positives aux substances inhibitrices)	200 (dont 7 positives aux substances inhibitrices)
Analyses bactériologiques diverses, (urines, selles, pus, organes, surfaces, etc.)	39	29
Analyses parasitologiques dans les fèces	56	46
Recherches de substances inhibitrices (campagnes cantonales et nationales chez les bovins, porcs et chevaux avec rein et musculature)	186 (dont 4 résultats positifs)	174 (dont 1 résultat positif)

1.2.2.3 Chimie

En 2016, le secteur chimie du SAAV a augmenté le nombre d'échantillons analysés de 4,8 % par rapport à l'année précédente.

Ce secteur a analysé un total de 3009 échantillons d'eau et 530 échantillons de denrées alimentaires et objets usuels, dans le cadre de onze campagnes cantonales, de quatre campagnes intercantionales romandes et de deux campagnes interservices (en collaboration avec le SEn). En plus des analyses liées aux campagnes planifiées, il a participé à la gestion des cas d'annonces d'importations par les différents bureaux des douanes et à une étude vétérinaire. Le secteur chimie a en outre participé aux analyses pour une campagne de « A Bon Entendeur » de la RTS sur les piscines.

Au-delà de la mission principale du Service, et en collaboration avec le Service de l'environnement, le secteur chimie a participé à l'analyse d'échantillons prélevés par ce Service dans le cadre de deux campagnes.

Ce secteur a en outre commencé avec le développement d'une méthode analytique pour l'analyse des mycotoxines liées aux fusarioses.

Dans le cadre de surveillance des ruchers fribourgeois, le secteur a analysé au total 142 échantillons de cire (76 échantillons) et de miel (66 échantillons) provenant de 76 apiculteurs. Lors de cette campagne, des résidus d'amitraze ont été décelés dans un total de 19 échantillons de cire (ce qui correspond à 25 % du total pour cette matrice). Des 3 échantillons positifs dans le miel, une teneur en amitraze dépassait la valeur maximale admise par l'OSAV (Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires). Les résultats de cette étude ont été présentés le 24 novembre 2016 à Schaffhouse lors de la réunion « Honignetzsitung ».

Aussi, ce secteur a participé à l'organisation des analyses des poissons de la Sarine, en lien avec la pollution par l'ancienne décharge « La PILA » avec des cPCB. Au total, 95 poissons ont été prélevés sur trois tronçons de la Sarine. L'analyse des teneurs en cPCB de ces poissons a démontré une baisse significative des concentrations par rapport aux années précédentes, avec des valeurs se situant en dessous de la valeur limite fixée par la Confédération. Suite à cette analyse, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts va, avec l'accord de la Direction de la santé et des affaires sociales, rouvrir à la pêche ces trois tronçons de la Sarine. Cette réouverture de la pêche est assortie de conditions et de recommandations, comme le précise le communiqué de presse de notre Direction du 30 novembre 2016.

Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Micropolluants dans l'eau potable	105	0
Aflatoxines et ochratoxine A dans les épices	19	0
Teneur en alcool (vins doux et bières)	40	11 (28 %)
Bijoux (migration du nickel et teneur en cadmium et plomb)	18	15 (83 %)
Qualité des châtaignes fraîches	11	3 (27 %)
Tetracyclines dans le lait	50	0
Nitrite et nitrate dans les viandes séchées	10	1 (10 %)
Matière grasse lactique dans les glaces	19	3 (16 %)
Benzimidazoles dans les foies de poulet	20	0
Amitraze dans la cire et le miel (contrôle des ruchers)	142	19 (13 %)
Analyse des eaux de piscines ouvertes (extérieures)	17	7 (41 %)
Glyphosate dans l'eau (pour le SEn)	36	-
Micropolluants dans l'eau (16 herbicides, pour le SEn)	42	-
Contrôle des réfractomètres	13	-
Analyses de l'eau dans le cadre d'une étude sur les yaks	10	-
Trihalométhanes dans les eaux de piscines couvertes (ABE)	12	-
Analyses spéciales	3	-

Campagnes intercantionales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons (FR / autres cantons romands)	Echantillons non conformes (FR / autres cantons romands)
Trihalométhanes dans les eaux de piscines couvertes	72	4 (6 %)
Amitraze et fipronil dans le miel	26	3 (12 %)
Diméthylfumarate et chrome (IV) dans les objets usuels en cuir	55	4
Saumon sauvage (tromperie)	34	0

Campagnes intercantionales (analyses par les autres cantons romands)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
Phtalates dans les denrées pré-emballées	27	0
Gluten dans les denrées alimentaires	30	0
Lactose dans les denrées alimentaires	20	0
Mercure dans les champignons	39	3 (8 %)
Perchlorate dans les légumes	19	0

Campagnes intercantionales (analyses par les autres cantons romands)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
Espèces animales dans des produits et préparations de viande	15	0
Allergènes dans les huiles pour massage et lotions pour le corps	12	5 (42 %)
Espèces animales dans des pâtes farcies (raviolis, tortellinis, etc.)	15	1 (7 %)
Espèces de poissons dans des sushis, sashimis, makis, temakis	16	4 (25 %)
Authenticité du safran	8	(1)
Parabènes et triclosan dans les cosmétiques	18	2 (11 %)
Aflatoxine, ochratoxine et conservateurs dans les fruits	20	0
Colorants artificiels dans les sirops et boissons ainsi que les confiseries et pâtisseries	16	3 (19 %)
Identification des espèces animales et détection d'Escherichia colie entérohémorragique	15	1 (7 %)
Dioxane dans les puits	10	0

Campagnes nationales (analyses par d'autres cantons)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
OSAV – NFUP 2016 – Programme B1x et B1z (miels)	5	0
Nitrosamines dans les maquillages pour les yeux	8	0
Pesticides dans les vins suisses et d'importation	5	0

1.2.3 Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade

La section Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignades (IEP) est l'organe d'exécution dans le canton de Fribourg de la législation touchant à l'eau potable, aux piscines et aux plages de baignade publique. Pour mener à bien ses tâches de surveillance et de contrôle, elle effectue des analyses et des inspections des communes et des établissements concernés. Dans le domaine de l'eau potable, elle assure la coordination du développement des réseaux en préavisant les plans communaux des infrastructures d'eau potable (PIEP) et en exploitant AquaFri, le système d'information géographique cantonal des réseaux d'eau potable.

1.2.3.1 Analyses de l'eau potable

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de la distribution d'eau potable. Ces analyses englobent les prélèvements officiels effectués par l'IEP et les prélèvements réalisés par les distributeurs dans le cadre de leur autocontrôle et analysés par le SAAV, conformément aux exigences légales. Il est à relever une baisse d'environ 15 % du taux de non-conformités des échantillons soumis à la LDAI par rapport à l'année 2015.

	Types d'eau	Echantillons	Echantillons non conformes
Eaux non soumises à la LDAI	Lacs (avant traitement)	84	-
	Captages (avant traitement)	402	-
	Autres	277	-
Eaux soumises à la LDAI	Sources (non traitées)	236	10 (4 %)
	Après traitement	211	9 (4 %)
	Distribuées	1933	77 (4 %)
Total		3143	96 (4 %)

1.2.3.2 Inspections des distributeurs d'eau potable

Le SAAV procède à des inspections régulières des distributeurs d'eau potable, planifiées sur la base d'une analyse des dangers. En 2016, 31 inspections régulières ont été réalisées. De plus, 6 inspections partielles ad hoc ont agréé la mise en service d'ouvrages d'eau potable.

1.2.3.3 Pollutions

En 2016, 8 pollutions de réseaux d'eau potable publics, touchant potentiellement un total entre 5000 et 10 000 personnes, ont été révélées par la présence de bactéries d'origine fécale dans des échantillons apportés par les distributeurs. Tous les cas ont nécessité un rinçage et une désinfection de tout ou partie du réseau de distribution. Dans 3 cas, une chloration en continu a été imposée afin de protéger la santé des consommateurs dans l'attente de la découverte des causes du problème et de la mise en place de mesures à long terme. Aucun cas de maladie liée à la consommation d'eau potable n'a été annoncé et tout danger pour la population a été prévenu par le traitement rapide des cas rencontrés.

1.2.3.4 Planification

Selon les exigences de la loi cantonale sur l'eau potable (LEP), les communes avaient jusqu'au 30 juin 2016 pour présenter une proposition de PIEP. Au 31 décembre 2016, 22 propositions de PIEP avaient été soumises pour préavis et des promesses de dépôts prévus en 2017 ont été communiquées pour 111 de ceux-ci (sur 136 communes que compte le canton au 1er janvier 2017). L'IEP est en contact permanent avec les communes pour faire avancer les retardataires de sorte à permettre la réalisation, au plus vite, du plan sectoriel des infrastructures d'eau potable (PSIEau), dès réception de la totalité des PIEP.

1.2.3.5 AquaFri 1.0

Dans le cadre de l'établissement du PSIEau, le SAAV doit rassembler les inventaires des infrastructures d'eau potable du canton de Fribourg. Pour cela, il a développé, en collaboration avec l'établissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), la base de données AquaFri 1.0 sous la forme d'un système d'information géographique (SIG). Il a établi le modèle de données et rédigé une procédure de transfert à l'intention des propriétaires des données originales, à savoir les communes ou d'autres distributeurs publics. A fin 2016, les données cadastrales de 13 entités publiques étaient déjà disponibles dans AquaFri 1.0. Dès 2017, les données des réseaux d'eau potable du canton de Fribourg seront disponibles sous forme d'une couche du portail géographique cantonal et mises à la disposition de tout public, sans restrictions de consultation.

La conception d'AquaFri 1.0 a été réalisée en tenant compte, d'une part, de la législation fédérale sur la géoinformation et, d'autre part, des besoins des communes. En effet, ces dernières sont tenues d'établir un cadastre de leurs infrastructures d'eau potable et de défense incendie, et d'assurer la distribution et la gestion de l'eau potable. La Confédération de son côté, par l'intermédiaire de l'ordonnance sur la géoinformation, a établi le catalogue des géodonnées de base relevant du droit fédéral, dont font partie les ressources et les infrastructures d'approvisionnement en eau potable.

AquaFri 1.0 représente un véritable pont entre les obligations communales et les exigences de la Confédération. Elle a été conçue, en partenariat avec l'ECAB, pour rassembler toutes les installations de distribution dans un format uniforme et compatible avec le modèle fédéral, pour offrir aux communes une structure leur permettant de construire leurs données et l'opportunité, pour les moins avancées d'entre elles, de moderniser leur cadastre et la gestion de leur réseau d'eau potable.

Au cours du développement d'AquaFri 1.0, d'intéressantes opportunités de collaboration et de synergie sont apparues. Par exemple, le cadastre des installations d'évacuation des eaux usées, piloté par le Service de l'environnement, pourrait être développé efficacement en suivant le même processus et les mêmes outils qu'AquaFri. Rassembler dans un même outil les réseaux de l'eau potable et des eaux usées permettra de rationaliser la récolte et la mise à jour des données par les communes et offrira une vue d'ensemble, en terme d'alimentation en eau et de son évacuation. Cette information sera une aide inestimable, notamment pour guider les sapeurs-pompiers lors de leurs

interventions sur le terrain. Pour cela, la réalisation d'un outil appelé AquaFri 2.0 sera proposée par le SAAV et le SEN en collaboration avec l'ECAB.

1.2.3.6 Piscines

En 2016, le SAAV a suivi la qualité de 38 piscines publiques. 71 échantillons d'eau de piscine ont été analysés, dont 65 directement prélevés par le SAAV. 18 (25 %) de ces échantillons n'étaient pas conformes aux exigences de l'ordonnance cantonale. Les motifs principaux de non-conformités étaient le dépassement des valeurs de tolérance pour l'urée (4 échantillons), le chlore libre (5), le chlore combiné (4) et pour les exigences microbiologiques (5). A noter qu'aucune non-conformité liée à la teneur en trihalométhanes (produits issus de la réaction du chlore avec la matière organique) n'a été constatée. Quatre inspections régulières ont également été réalisées.

1.2.3.7 Campagnes

Dans le domaine de l'eau potable, deux campagnes ont été menées en 2016. La première a consisté en l'analyse du dioxane dans les eaux provenant de dix puits de captage situés dans des zones avec d'importantes activités industrielles à proximité. Ce composé est un solvant peu biodégradable fréquemment utilisé en chimie organique et un très bon marqueur de l'activité industrielle. Des traces de dioxane ont été trouvées dans 2 échantillons, mais les teneurs étaient bien inférieures à la valeur de tolérance proposée par l'OSAV et n'ont pas nécessité d'actions particulières. La deuxième campagne, débutée en 2016, prévoit l'analyse de 34 pesticides ou dérivés de pesticides dans des échantillons prélevés à des robinets de consommation. Dans chaque commune du canton, 2 échantillons seront prélevés au hasard entre 2016 et 2018, une fois au printemps et une fois en automne. En 2016, 100 échantillons correspondants à autant de communes ont été prélevés. Tous les résultats étaient conformes aux exigences légales. Toutefois, les analyses ont révélé la présence de jusqu'à 8 résidus de pesticides dans un échantillon.

1.2.3.8 Plages de baignade publiques

Les eaux des neuf plages de baignade publiques du canton ont fait l'objet d'un contrôle microbiologique durant l'année 2016. Les analyses ont été réalisées selon les recommandations de la Confédération.

Lors des contrôles effectués, 7 plages ont obtenu la classe de qualité A et 2 plages la classe de qualité B. Les classes A et B sont attribuées à une eau de baignade pour laquelle il n'y a pas lieu de craindre une atteinte à la santé des baigneurs.

1.2.4 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels

A côté des prélèvements d'échantillons (1162 échantillons de denrées alimentaires ou d'objets usuels prélevés en 2016 auprès de 360 établissements), effectués sur mandat des laboratoires du SAAV ou d'organes de contrôle d'autres cantons (dans le cadre de l'accord intercantonal romand) ou de la Confédération (OSAV), la section Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (IDO) s'occupe principalement d'effectuer des inspections dans les plus de 3800 établissements alimentaires du canton soumis à son contrôle. Dans ce cadre, il s'agit principalement de recenser ces établissements (la plupart n'ayant pas connaissance de leur obligation d'annonce), de les inspecter, puis d'ordonner, le cas échéant, les mesures nécessaires au rétablissement de la conformité légale.

Ces établissements sont actifs dans les secteurs des denrées alimentaires ou des objets usuels, qu'il s'agisse de particuliers exploitant des stands de marchés ou des « food trucks », d'exploitations agricoles actives dans le domaine de la vente directe, d'accueils extrascolaires, de buvettes d'alpage, d'établissements artisanaux tels que des boucheries, des boulangeries et des fromageries, mais aussi de commerces de la petite comme de la grande distribution, d'établissements publics (plus de 1500 établissements soumis à patente dans le canton de Fribourg) ainsi que d'industries alimentaires.

En 2016, 1884 inspections ont été effectuées – la plupart du temps sans annonce préalable – par les sept collaborateurs de la section IDO (contre 1635 en 2015, 1562 en 2014 et 1375 en 2013), ceci sur la base du risque représenté par les établissements en question. Lors de 57 % des inspections (taux quasiment identique à ceux des années précédentes), des manquements ont été constatés, pour lesquels des mesures correctives ont été ordonnées. Ces inspections se sont déroulées majoritairement dans des établissements de restauration (61 % des inspections

effectuées en 2016), suivis par les commerces (19 %), les entreprises artisanales : fromageries, boucheries, boulangeries, etc. (19 % également) et les industries (1 %).

Comme indiqué ci-dessus, une forte proportion (43 %) des inspections effectuées en 2016 n'a pas donné lieu à contestation. Il arrive toutefois régulièrement que des mesures sévères doivent être prises lors du contrôle, que ce soit l'élimination de denrées alimentaires (par exemple en cas d'une marchandise avariée, conservée à une température inadéquate ou ayant dépassé la date limite de consommation, ou d'huile de friture altérée : 136 cas en 2016) ou l'interdiction d'utilisation de procédés, de locaux, d'instruments ou de véhicules (18 cas durant cette année, contre 37 en 2015). Les photos prises durant les contrôles de ce type permettent notamment de documenter les points contestés.

La section IDO effectue également des contrôles préventifs, par exemple avant les manifestations d'envergure qui lui sont signalées ou qui lui sont connues. Les collaborateurs de l'IDO ont ainsi vérifié les équipements, locaux et processus en lien avec les denrées alimentaires de plusieurs comptoirs régionaux, giron de jeunesse, tirs en campagne et camps de scouts ; la plupart du temps avant le début de leurs activités. Dans ce même cadre, et après avoir participé les années précédentes à plusieurs séances préparatoires pour la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres d'Estavayer 2016, la section IDO a vérifié le respect des exigences alimentaires lors du déroulement de cette manifestation.

L'IDO est également chargé d'agréer les entreprises alimentaires fribourgeoises désirant exporter vers certains marchés étrangers qui posent des exigences spécifiques en la matière. En 2016, une industrie de plus, active dans la production de produits laitiers, a été inspectée selon les exigences posées pour l'exportation vers l'Union économique eurasiatique (UEEA - dont font partie notamment la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan).

En outre, l'IDO procède à l'évaluation de la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire, et participe à la formation donnée aux gérants d'établissements publics (cours de cafetiers). Cette section effectue également des contrôles sur mandat de l'Organisme Intercantonal de Certification (OIC), dans le but de vérifier le respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP (plus d'une soixantaine de fromageries de plaine et d'alpage contrôlées en 2016).

1.2.4.1 Produits chimiques

Dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (LChim), 8 vérifications d'entreprises ou d'utilisateurs professionnels ont été réalisées, toutes avec des non-conformités, et 7 cycles d'orientation ont été visités avec des résultats globalement bons.

Plusieurs interventions/ateliers ont été effectués dans le cadre de journées de formation continue sur le thème « Produits chimiques – étiquetage/nouveaux symboles de danger ».

Le SAAV a également participé à une campagne nationale de contrôle sur les connaissances techniques requises pour la vente de produits chimiques : 7 sur les 11 entreprises contrôlées se sont révélées non conformes.

1.2.5 Inspectorat des viandes et abattoirs

1.2.5.1 Abattoirs

L'inspectorat des viandes et abattoirs fonctionne principalement avec quatre équipes réparties sur trois sites principaux. La section exécute les tâches de surveillance et de contrôle officiel dans tous les abattoirs du canton. Ces tâches comprennent la surveillance systématique du principe des trois piliers : bien-être des animaux (protection des animaux), santé animale (épizooties, zoonoses, utilisation d'antibiotiques ou autres médicaments) et la sécurité alimentaire. Cela demande que chaque animal qui entre dans la chaîne alimentaire soit soumis au minimum à deux contrôles (ante mortem et post mortem) par du personnel officiel spécialement formé. Tous ces contrôles sont documentés.

C'est aussi grâce à ces tâches qui sont minutieusement effectuées quotidiennement que les consommatrices et consommateurs peuvent savourer avec bonne conscience une viande issue des abattoirs fribourgeois.

Les chiffres d'abattages suivants ont été enregistrés :

- > animaux à onglons (bovins, porcs, moutons, chèvres, chevaux) : 481 777 animaux ont été officiellement abattus dans le canton. Dans 0,25 % des cas, la carcasse entière n'a pas pu être libérée pour la consommation humaine ;
- > volaille : le pourcentage de poulets confisqués s'élève à 1,4 % (comme 2015) pour un chiffre total de plus de 27,5 millions de poulets abattus.

Tableau total des abattages officiels de bétail de boucherie :

Bovins	Porcs	Moutons	Chèvres	Chevaux
94 795	384 094	2240	492	45

Tableau total des abattages d'autres espèces :

Poulets	Gibier d'élevage	Lapins	Lamas	Alpagas
27 539 137	105	0	4	2

Au niveau des volumes d'abattages annuels et des tendances, les abattages de bovins, après une légère baisse en 2015, se situent de nouveau au même niveau que 2014. Pour les porcs (- 1,5 %) de même que pour la volaille (- 2 %), une légère baisse est à relever.

Dans le canton de Fribourg, quatre grands établissements d'abattage, quinze établissements à faible capacité et deux établissements de transformation de denrées alimentaires d'origine animale sont autorisés. En 2016, un abattoir a repris son activité et a reçu son autorisation d'exploiter. Deux autres autorisations ont été renouvelées et 15 inspections d'entreprises ont été réalisées.

L'abattage dans les petits abattoirs reste une priorité du canton de manière à garder la proximité des produits régionaux.

1.2.5.2 Certificats d'exportation pour produits d'origine animale

Pour les exportations de denrées alimentaires d'origine animale comme le fromage, le chocolat ou d'autres produits laitiers, la Suisse négocie des accords avec les différents pays concernés. Lors de chaque exportation de ces marchandises, un certificat d'exportation est établi et signé par le SAAV. Durant l'année 2016, 545 certificats ont été établis pour les cinq continents. Comparé à 2015, ceci représente le double de certificats. Une croissance importante concernant les exportations de fromages vers la Russie a été enregistrée. Une douzaine d'exportations concernaient des envois de produits alimentaires à but humanitaire pour la Syrie et la République populaire démocratique de Corée.

1.2.5.3 Programmes d'analyses

L'OSAV met en œuvre, chaque année, un vaste programme d'analyses de détection de substances étrangères. Ce programme national offre une vision globale des substances étrangères (médicaments vétérinaires, additifs ou contaminants environnementaux) décelées dans les denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse. Elle permet également de contrôler le respect des concentrations maximales de substances étrangères admises dans les denrées alimentaires. C'est aussi une garantie vis-à-vis de l'Union européenne de démontrer la sécurité des produits alimentaires provenant du marché suisse. Plus de 600 échantillons de différents tissus animaux ont été prélevés dans les abattoirs du canton, puis analysés afin de déterminer si des substances étrangères ont été détectées. Aucun n'était positif.

1.2.5.4 Venaison sauvage

La saison de chasse 2015-2016 a vu la mise en place des contrôles officiels du gibier dans le canton de Fribourg. Ces contrôles sont obligatoires si le gibier est remis à des tiers et ont été effectués essentiellement par des gardes-faune présents sur le terrain. Des vétérinaires et collaborateurs du SAAV, spécialement formés pour ce type de contrôles, ont également prêté main-forte aux gardes-faune.

Entre fin 2015 et début 2016, la FFSC (Fédération fribourgeoise des sociétés de chasse), de concert avec le SAAV, a préparé une nouvelle formation prévue pour les chasseurs qui désirent contrôler eux-mêmes le gibier remis à des tiers. Ces cours se sont déroulés au printemps 2016. Quelque 75 chasseurs ont suivi cette formation avec succès et peuvent désormais contrôler leur gibier ainsi que le gibier abattu par d'autres chasseurs. Les gardes-faune, les vétérinaires et les collaborateurs du SAAV restent bien-sûr à la disposition des chasseurs en cas de besoin. Il est à relever le bon fonctionnement des contrôles sur le terrain et l'intérêt grandissant pour l'hygiène des viandes et la santé animale des nemrods dûment formés.

Une formation au contrôle du gibier aura à nouveau lieu au printemps 2017. Le SAAV encourage les chasseurs à y participer : le contrôle du gibier est un gage de professionnalisme et met en valeur la venaison fribourgeoise.

1.2.6 Santé animale

En 2016, les épizooties hautement contagieuses des volailles, la Newcastle-Disease (NCD) en juin et la grippe aviaire en novembre ont occupé la santé animale. Parmi les épizooties des bovins, il y a eu des cas de salmonelloses bovines et de BVD qui ont forcé à engager des moyens de lutte importants. Au niveau informatique, la section Santé animale a commencé à travailler avec le nouveau système « ASAN ».

1.2.6.1 Apiculture

En 2016, la distribution des produits de « lutte contre le varroa » a eu lieu d'une manière décentralisée (via six sites de distribution). Ces produits ont été subventionnés par l'Etat à raison de 25 %.

Comme chaque année, les aspects sanitaires d'un tiers des ruchers du canton de Fribourg ont été contrôlés par les inspectrices et inspecteurs des ruchers (AO en IR). Ces contrôles ont révélé 2 cas de loque américaine et 2 cas de loque européenne. A savoir, quelque 250 ruchers inspectés en 2016 par les 22 inspecteurs des ruchers pour un total d'env. 700 heures.

Suite à la formation dispensée en 2015, le SAAV a réalisé en 2016 la première saison des contrôles de la production primaire apicole. Lors de ces 60 contrôles, effectués selon le manuel fédéral de contrôle relatif aux contrôles officiels dans la production primaire (hygiène dans la production primaire animale, médicaments vétérinaires, santé animale et trafic des animaux) pour les unités d'élevages détenant des abeilles, la plus grande partie des manquements constatés étaient des manquements mineurs. Dès lors, les contrôleurs ont surtout rendu attentifs les apiculteurs aux manquements ; le SAAV ayant renoncé, pour cette première année de contrôle, à poursuivre les manquements. Les résultats des contrôles ont tous été saisis dans le système « ACONTROL ». Ces contrôles de production primaire ont été combinés avec des prélèvements de cire/paraffine et de miel. Ces échantillons ont été analysés par le laboratoire de chimie du SAAV quant à une éventuelle présence d'Amitraze. Cette substance étant interdite en Suisse, elle ne devrait être trouvée ni dans le miel, ni dans la cire. Les analyses ont tout de même fait état de 25 % de cires positives. Dans une exploitation, cire et miel étaient non conformes.

1.2.6.2 Autorisations

Les autorisations nécessaires (73, y compris les patentes de commerce de bétail) ont été délivrées à temps et saisies dans le système électronique « ASAN ». La baisse du nombre d'autorisations pour l'insémination artificielle (IPE et TI) de 52 en 2015 à 28 en 2016 est due à un changement de système ; l'autorisation n'étant plus limitée dans le temps.

Types d'autorisations	Nombre
Centre de rassemblement	1
Lieu de quarantaine	1
Centre de stockage de semences bovines	1
Expositions d'animaux de rente (décisions communes avec la PAD)	13
Technicien inséminateur (TI)	4
Inséminateur propre exploitation (IPE)	24
Patentes de commerce de bétail (en collaboration avec le SSMB et SANIMA)	10
Médicaments vétérinaires commerces de détail	2

Types d'autorisations	Nombre
Sous-produits animaux (SPA)	9
Transhumance des moutons	6
Transport international (type 1)	2
Total	73

1.2.6.3 Monitoring national des épizooties

Les sondages annuels, par prélèvements sur les exploitations, ont été effectués pour les bovins quant à l'IBR et la LBE, et pour les petits ruminants quant à la brucellose (*Brucella melitensis*). Toutes les exploitations testées ont présenté des résultats négatifs :

Programmes de surveillance des ruminants	Espèces	Nombre d'exploitations testées négatives
IBR et EBL : exploitations sentinelles	Bovins	16
IBR et EBL : exploitations sans lait	Bovins	29
<i>Brucella melitensis</i>	Ovins	23
<i>Brucella melitensis</i> et AEC	Caprins	23

Les bovins en provenance des exploitations laitières ont été testés via le lait de citerne quant à l'IBR et la LBE.

Lors des abattages, les prélèvements suivants liés à la surveillance des épizooties ont été réalisés. Les prélèvements des bovins ont été effectués dans le cadre du programme RiBeS (programme novateur de monitoring national aux chaînes d'abattage de bovins) :

Programmes de surveillance	Espèces	Nombre d'exploitations testées négatives
SDRP et Aujeszky	Porcins	2040
BVD : exploitations sans lait	Bovins	2616
Langue bleue (BT)	Bovins	405

1.2.6.4 Annonces des épizooties

Pour la première fois en 2016, les épizooties ont été annoncées à l'aide du système électronique « ASAN ». Au cours de l'année 2016, 121 cas d'épizooties ont été annoncés (51) :

Épizooties	Types d'épizooties	Nombre d'épizooties annoncées	Remarques / espèces
Grippe aviaire (AI)	Hautement contagieuse	11	Oiseaux sauvages
BVD	A éradiquer	34	Bovins
AEC	A combattre	1	Caprin
Loque américaine	A combattre	2	Abeilles
Loque européenne	A combattre	2	Abeilles
Paratuberculose	A combattre	7	Bovins
Salmonellose	A combattre	10	8 x bovins, 2 autres
Campylobacteriose	A surveiller	8	Bovins / porcs / chiens
Chalmydiose	A surveiller	1	Ovin
Coxiellose	A surveiller	13	Bovins
Cryptosporidiose	A surveiller	13	Bovins
Echinococcose	A surveiller	4	Porcins
Listeriose	A surveiller	2	Caprin / Bovin
Maedi Visna	A surveiller	2	Ovins
Neosporose	A surveiller	4	Bovins
Pseudotuberculose	A surveiller	1	Caprin
Varroa	A surveiller	5	Abeilles

Épizooties	Types d'épizooties	Nombre d'épizooties annoncées	Remarques / espèces
Yersiniose	A surveiller	1	Autres
Total		121	

Malheureusement, la BVD n'est pas encore éradiquée : 30 % des cas détectés en 2016 en Suisse se trouvent sur le territoire fribourgeois (34). Presque 40 % des nouveaux cas sur Fribourg ont été mis en évidence grâce aux analyses des cadavres (veaux périssés) ; échantillons prélevés aux centres de collecte des déchets carnés. Les travaux administratifs et les enquêtes épidémiologiques (investigation du trafic d'animaux et des animaux de contact durant les mois précédant la détection du cas), afin de s'assurer que l'infection n'est pas sortie de l'exploitation, ont représenté quelque 180 jours de travail.

Salmonellose bovine : à la fin de l'été et au début de l'automne, 8 exploitations bovines fribourgeoises ont dû être placées sous séquestre simple de premier degré, suite à un résultat positif quant à la salmonellose. La cause de ces infections multiples n'a pas pu être déterminée.

En novembre 2016, la menace de la grippe aviaire (AI) H5N8, qui est une épizootie hautement contagieuse des oiseaux, a obligé la section à envoyer aux détenteurs de volaille un courrier d'information indiquant les mesures préventives à respecter, et à se préparer à une crise éventuelle. En collaboration avec le Service des forêts et de la faune (SFF), des analyses sur des oiseaux sauvages trouvés morts ont été effectuées. 11 résultats positifs à la grippe aviaire ont découlé de ces analyses, exclusivement dans la faune sauvage.

1.2.6.5 Equipe d'intervention en cas d'épizooties

En 2016, l'équipe d'intervention a participé à deux exercices. L'exercice avec le thème « mise à mort », qui a eu lieu en automne en collaboration avec l'équipe vaudoise, a permis de faire un contrôle complet de tout le matériel.

En plus de ces exercices, certains membres de l'équipe ont eu des cas réels d'épizootie à gérer : suite à une analyse par sondage des cheptels de volailles, le SAAV a décelé en juin 2016 un cheptel de volailles positif à la Newcastle-Disease (NCD). Les résultats de 1/3 des bêtes prélevées étaient positifs. De suite, le SAAV a organisé l'élimination de ce cheptel qui contenait environ 600 oiseaux et de nombreux œufs à couver. Le trafic des animaux avant la détection de la maladie a également été examiné par le SAAV et des oiseaux ayant eu contact avec le premier cheptel contaminé ont été soumis à des analyses de laboratoire. Ainsi, des animaux positifs ont été trouvés dans quatre autres cheptels. Ces oiseaux-là ont également été éliminés par l'équipe d'intervention et d'autres organes qui ont apporté leur appui, de même que les travaux de pré-désinfection.

1.2.6.6 Importations et exportations d'animaux vivants

Comme pour les années précédentes, une multitude d'animaux ont été importés dont certains ont nécessité une surveillance vétérinaire officielle. Ainsi, 23 (21) décisions de surveillance vétérinaire officielle, soumises à émoluments, ont été émises.

Pour les animaux ne nécessitant pas de suivi vétérinaire, ont notamment été importés : 16 (70) chats, 47 (148) chiens, 160 (137) chevaux ainsi que diverses espèces telles que serpents, rongeurs, oiseaux et autres mammifères.

Concernant les produits génétiques, 14 921 (23 273) doses de semence bovine, 901 (828) doses de semence équine et 117 (103) embryons bovins ont été importés en 2016.

13 (26) importations de chiens ont dû être clarifiées, en raison de leur aspect illégal ou incorrect.

17 (16) certificats ont été délivrés pour des estivages de bovins en France.

Entre autres, des attestations ou certificats ont été établis par le Service pour des exportations, notamment pour 165 (132) équidés, 46 (6) bovins, 2 (4) chats, 356 (7) chiens et 108 348 (88 170) poules pondeuses (pour abattage à l'étranger).

1.2.6.7 Inspectorat laitier et production primaire (ILPP)

L'accréditation selon la norme EN 17020 s'est poursuivie et fera l'objet d'une adaptation au Business Process Management (BPM) en 2017 avec une phase de transition avec surveillance par le SAS selon l'ancien système.

L'objectif de 750 contrôles en 2016 est atteint. Un total de 748 contrôles officiels dont 60 en estivage a été effectué. 36 exploitations avec inséminations artificielles ont fait l'objet d'une surveillance lors des contrôles officiels. Par ailleurs, 17 exploitations (cessations d'exploitation ou actuellement sans animaux) se trouvaient sur la liste. Un important travail pour la mise en place du système informatique E-Pen, pour la réalisation des contrôles officiels en production primaire, a été effectué. Cette tâche sera concrétisée en 2017. Une campagne cantonale pour la surveillance des tétracyclines dans le lait cru a été réalisée en collaboration avec le laboratoire de chimie.

Grâce à la poursuite de la fructueuse collaboration entre les différentes unités du SAAV (IDO et ILPP), sans oublier le SAgri, un peu plus de 285 exploitations avec vente directe sont recensées sur le canton de Fribourg fin 2016, soit une légère diminution. Sur les 62 exploitations contrôlées en 2016 par l'ILPP (18 nouveaux recensements), cette dernière a confirmé la vente directe sur 54 exploitations, 8 autres ont cessé la vente directe et 2 autres contrôles prévus ont été reportés début 2017. Vingt-six (26) contrôles de ce type ont été effectués par l'IDO.

Entre autres tâches, l'ILPP s'est occupé de formation interne donnée pour inscrire et établir les contrôles de base « Abeilles » et « Pharmacie vétérinaire » dans « ACONTROL », de contribuer à la formation continue pour les responsables techniques vétérinaires (RTV) pour l'ASSR, de transmettre les informations utiles aux vétérinaires praticiens et autres, notamment par des conférences données sur la révision de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires, le projet StAR et le lait, d'informer les jeunes agriculteurs fribourgeois par leur association sur le même sujet, de gérer le cas de contamination suite à l'incendie de la centrale biogaz et de la dissémination des débris de panneaux photovoltaïques à Seedorf et de former en interne les vétérinaires officiels (accompagnement lors des contrôles de base).

Les 35 (47) suspensions de livraison du lait sont dues à la présence de substances inhibitrices 28 (37 chez Swisslab), aux problèmes de cellules 6 (9), aux problèmes de germes 1 (1) et à des contrôles effectués 0 (0). Une baisse sensible du nombre d'interdictions est ainsi recensée par rapport à l'année précédente. Les chiffres entre parenthèse correspondent à 2015. Sept (7) dénonciations ont été transmises au Ministère public.

Nombre	Cellules	Germes	Substances inhibitrices	Contrôles de base officiels
Suspensions de livraison du lait	6 (9)	1 (1)	28 (37)	0 (0)
Levées de suspension	5 (7)	1 (1)	28 (37)	0 (0)

L'ILPP a assuré les prélèvements pour le monitoring des résidus dans le lait, les poissons et les œufs pour l'OSAV, et a réalisé les contrôles AOP Gruyère, Vacherin Fribourgeois et Emmentaler-Switzerland pour l'OIC.

1.2.7 Protection des animaux

Le secteur Protection des animaux – détention (PAD) avait pour objectif d'effectuer au moins 250 contrôles durant l'exercice. 208 demandes d'intervention ont été enregistrées, dont 9 émanaient de détenteurs souhaitant se mettre aux normes. Le secteur PAD a effectué 198 contrôles, auxquels on peut ajouter 39 confiés à l'AFAPI (Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux) en plus du mandat PER et 26 porcheries inspectées par le service sanitaire porcin (SSP) sur mandat du SAAV. Parmi ces dernières, un bon tiers présentait des manquements.

Au cours de l'exercice, 245 dossiers ont pu être clos. Parmi les annonces de manquements chez les animaux de rente, le groupe d'animaux apparaissant le plus souvent est celui des bovins (33 %), suivi des équidés (20 %), à égalité avec les petits ruminants (20 %) ; puis viennent les porcs (16 %) et la volaille (8 %).

Pour ce qui touche au mandat confié à l'AFAPI, 601 exploitations ont été contrôlées, donnant lieu à 66 constats avec des manquements (11 %). Les contrôles avec manquements ont tous été introduits dans le programme informatique « ACONTROL ».

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCa) a transmis au Service 187 demandes de permis de construire (168 provenant du SECA, 19 des communes) auxquelles le SAAV a répondu dans les délais.

Parmi les animaux de compagnie, les espèces faisant le plus fréquemment l'objet d'une plainte sont les chats (53 %) et les oiseaux d'ornement (19 %).

Les interventions du Service ont donné lieu à 5 décisions d'interdiction de détention d'animaux, à aucune décision d'interdiction d'utilisation de locaux et à 13 dénonciations au Ministère public.

A ce jour, le canton de Fribourg gère 109 autorisations de détention d'animaux sauvages. En 2016, 12 nouvelles demandes d'autorisation et 28 demandes de renouvellement d'autorisations ont été reçues.

Le secteur a émis 22 autorisations pour des expositions d'animaux d'espèces diverses et pour des manifestations incluant des animaux.

De plus, 271 animaux trouvés ont été annoncés à notre banque de données (www.animal-trouve.ch) et 80 animaux ont été signalés comme perdus.

1.2.7.1 Expérimentation animale

En 2016, 183 autorisations d'expériences sur les animaux sont valables sur le territoire du canton de Fribourg. La durée maximale d'une autorisation est de trois ans.

En 2016, le SAAV a émis 69 autorisations. 29 concernaient des expériences de degré 0 (cf. expériences ne causant aux animaux ni douleurs, ni maux, ni dommages, ni états d'anxiété, ni perturbations de l'état général, ni atteinte à leur dignité) et 40 des demandes de degré 1 à 3. Dans 16 cas, il ne s'agissait pas de nouvelles demandes, mais de compléments d'autorisation en cours.

Dans la majorité des cas, des compléments et précisions ont dû être demandés aux chercheurs et les autorisations n'ont pu être émises qu'assorties de conditions supplémentaires, afin d'assurer que les animaux ne subissent pas plus de contraintes que nécessaire.

Durant l'année 2016, une demande a dû être refusée. A huit reprises, des demandes ont dû être renvoyées aux requérants pour révision.

Le SAAV a également émis 38 préavis favorables à des administrations d'autres cantons concernant des demandes intercantionales.

Le canton de Fribourg compte quatre centres de recherche détenant des animaux d'expérimentation, dont un se divise en unités (instituts) de détention séparées. Tous les centres et unités détenant des animaux d'expérimentation ont été contrôlés durant l'année 2016. Ces contrôles ont également permis de vérifier, pour une partie des expériences en cours, que celles-ci soient bien exécutées, selon les conditions fixées dans l'autorisation. Durant l'année, un centre de recherche du canton a été fermé. Il était le devoir du SAAV de s'assurer que le bien-être des animaux restait garanti à tout moment durant ce processus.

1.2.7.2 Commission de surveillance des expériences sur les animaux

La commission de surveillance des expériences sur les animaux s'est réunie à six reprises et a préavisé toutes les nouvelles demandes d'autorisation et de modification d'autorisations déjà émises contraignantes pour les animaux. Le secrétariat de la commission a été assuré par le Service.

Sur mandat du SAAV, la commission a également procédé à des inspections d'animaleries (détention d'animaux d'expérimentation). Lors des différents contrôles, la commission a également vérifié que les expériences sont bien exécutées comme annoncé par les chercheurs et que les conditions fixées par le SAAV sont respectées.

1.2.7.3 Affaires canines

L'année 2016 a été marquée par le remplacement de la banque de données ANIS par la banque de données AMICUS. Les tâches liées à la mutation des données, respectivement leur mise à jour et la mise en marche de cette nouvelle banque de données ont engendré pas moins de 2000 échanges de courriels principalement entre le SAAV, les préfetures, les administrations communales, Identitas et d'autres utilisateurs. Six séances de coordination (préfetures, communes, concepteurs et autres) ont été nécessaires afin de satisfaire aux besoins de la mise en route de cette nouvelle banque de données.

La loi cantonale du 2 novembre 2006 sur la détention des chiens (LDCh, RSF 725.3) a subi une révision importante sur les thématiques suivantes :

- > l'article 11 traitant des éducateurs canins stipule qu'est considéré comme éducateur canin toute personne qui est autorisée à délivrer aux détenteurs de chiens les attestations de compétence prévues par la législation fédérale. Entre-temps l'article 68 de l'Ordonnance fédérale du 23 avril 2008 sur la protection des animaux (OPAn, RS 455.1) a été abrogé. Par conséquent, le contrôle des éducateurs canins n'est plus systématique à compter du 1er janvier 2017 ;
- > l'article 19 traitant des autorisations de détention de chiens de races listées stipule que le séjour temporaire sur le territoire cantonal passe de 30 à 90 jours sans autorisation. Les croisements de chiens de races listées, sont désormais soumis à autorisation et ne sont plus interdits. Seuls le Pitbull et les chiens issus d'un croisement avec le Pitbull demeurent interdits. L'autorisation de détention pour plus de deux chiens est abrogée. Une autorisation demeure nécessaire pour quiconque détiendrait plus de quatre chiens ;
- > l'article 33 traitant des patentes de commerce de chiens a été abrogé et n'est pas remplacé. Ce système de patente ne touchait que très peu d'éleveurs (5 en 2016) ;
- > les chiens de protection des troupeaux du programme national sont sortis de la LDCh.

Les modifications susmentionnées sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Au chapitre des tâches ordinaires du secteur, 153 évaluations de chiens dangereux, mordeurs et/ou soumis à autorisation ont été effectuées (111 francophones et 42 germanophones). La détention de chiens de races listées est en légère baisse (174 autorisations en 2016 – 219 en 2015).

Dangerosité	2016	2015
Morsures sur humains	80	91
Enfants de 0 à 13 ans	22	23
Adolescents de 13 à 17 ans	2	8
Adultes	56	60
Morsures sur animaux	46	50
Comportements d'agression	36	33
Total	162	174

Les tâches liées à la protection des animaux-chiens ont légèrement augmenté, soit 61 dossiers en 2016 et 53 dossiers en 2015.

Pour la dernière année, le secteur a traité 158 dossiers ayant trait au suivi des cours obligatoires, contre 236 en 2015. Avec l'acceptation de la motion « Noser », ces dossiers ont été réglés.

Les contrôles liés à l'activité des éducateurs canins ont également soufferts de la mise en route d'AMICUS et de la révision de la LDCh. 10 contrôles dans la partie romande du canton ont été effectués contre 25 en 2015. Actuellement, le canton compte 157 (162 en 2015) éducateurs canins au bénéfice d'un agrément délivré par le Service. La liste des éducateurs ayant donné leur accord pour la publication de leurs coordonnées est disponible sur le site Internet du SAAV. A l'avenir, la pratique des éducateurs canins ne sera contrôlée qu'en cas d'annonce de mauvais traitement lors des cours dispensés ou de dénonciations.

Dans le cadre des contrôles de détention de chiens à caractère professionnel, 10 pensions ou mini-pensions (< 5 chiens) contre 6 en 2015 ont été inspectées sur place, sans que des manquements graves soient constatés. 13 pensions sont au bénéfice d'une autorisation délivrée par le Service.

Le contrôle annuel des chiens utilisés par la fondation PAMFri (Fondation fribourgeoise pour la prévention des accidents par morsure de chien) reste stable. Tous les chiens intervenant actuellement dans les écoles fribourgeoises ont passé avec succès leur test d'aptitude (25).

En 2016, 18 classes alémaniques et 19 classes francophones soit 900 élèves de 2H à 4H ont reçu la visite de la fondation et de leur chiens.

En 2016, 18 cas ont dû être dénoncés au Ministère public contre 71 en 2015. Cette forte baisse est à mettre au compte notamment de l'abrogation des cours obligatoires (cf. motion « Noser »).

1.2.7.4 Protection des animaux chiens

Le SAAV a reçu 61 (54) plaintes dénonçant des mauvaises conditions de détention de canidés engendrant un mal-être chez l'animal dont 3 graves :

- > 46 plaintes (38) provenant de particuliers ;
- > 4 (2) plaintes annoncées par la SPA ;
- > 11 (14) plaintes découlant d'autres Services de l'Etat notamment de la gendarmerie.

Dans tous les cas, une procédure administrative a été ouverte afin de vérifier le bien-fondé des plaintes.

Le suivi des dossiers permet également de préciser que :

- > 31 dossiers ont pu être classés. Les détenteurs ayant pu fournir des éléments démontrant les bonnes conditions de détention de leurs animaux ;
- > 6 chiens cédés ;
- > 1 chien euthanasié ;
- > 2 chiens transmis hors canton ;
- > 5 avertissements ;
- > 1 interdiction d'élevage ;
- > 1 séquestre définitif ;
- > 23 inspections ont été effectuées.